

**Arrêté de stationnement  
Place Garitan**

**Arrêté  
N° 2019-11**

Nous, Maire de la Commune de Mutigny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-1, L2212-2 et L2213-6,

En raison de la politique de développement touristique du village, et pour répondre aux demandes des nombreux touristes français et étrangers,

**ARRETONS**

**Article 1 –**

Du 1er Mai au 31 Octobre 2019, le stationnement sur le parvis de la Mairie (devant les escaliers, entre les deux pupitres) sera interdit Place GARITAN ( ex Place de la Mairie).

**Article 2 –**

Le Sentier du Vigneron disposera de cet espace afin d'aménager une terrasse éphémère, à disposition de leurs visiteurs.

**Article 3 –**

Madame le Maire et ses adjoints, la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 30 Avril 2019

Le Maire

Marie-Claude REMY